

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du mardi 6 juin 2023

Membres présents :

Collège des professeurs : Nathalie BARRANDON, Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Georges DURRY, Guillaume GELLÉ, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

Collège des autres enseignants : David ANNEBICQUE, Ahlem ARFAOUI, Jean-Marc BASCOURRET, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Françoise LE NY, Emmanuel RIGUET, Emmanuelle WALTER

Collège des étudiants : Justin DEBEVE, Clara DUFOUR, Linda MFENJOU

Collège des BIATSS : Emmanuel BONNET, Virginie BRULE-PINTAUX, Nathalie HUMBERT, Ambre PERRIGUEY, Frédéric VELARD

Personnalités extérieures : Patricia DURIN, Véronique MARCHET, Colette THOMAS

Membres représentés :

Alexandre DENOYER a donné pouvoir à Hamid MORJANI

Corinne DHILLY et Arnaud HUGUEL ont donné pouvoir à Guillaume GELLÉ

Clara DUFOUR a donné pouvoir à Justin DEBEVE

Philippe POPPLIMONT et Jean-Luc PROST ont donné pouvoir à Ahlem ARFAOUI

Membres excusés :

Axel BUGNOT, Corinne DHILLY, Clara DUFOUR, Arnaud HUGUEL, Philippe POPPLIMONT, Jean-Luc PROST

Membres de droit :

Nathalie MERIOT, Agente comptable

Monsieur le recteur représenté par madame Maud MOEYAERT

Invités :

Agathe BAROIN, Tamar BALAN, Laure CASTIN, Marianne CITRON, Christophe CLÉMENT, Marie-Renée DE BACKER, Olivier DUPERON, Anne GALLOIS, Mickael GRASMUCK, Emmanuelle LECLERCQ, Thierry LETELLIER, Aurore LONCHAY, Laurent LUCAS, Karelle MASCRET, Matéo MEVIZOU, Jimmy MOREL, Marie OLIVIER, Patrick RAVAUX, Yannick REMION, Valérie ROQUILLY, Marie-Odette VICTOR

Ordre du jour :

1. Point d'information

- Arrêté d'interdiction d'accès aux locaux

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2023

3. Questions immobilières :

- Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

4. Questions ressources humaines :

- Modification des lignes directrices de gestion relatives à la politique de rémunération et indemnitaire
- Publication au fil de l'eau de deux emplois d'enseignants-chercheurs

5. Exonération des étudiants extra-communautaires

6. Questions pédagogiques :

- Actualisation de la convention de partenariat pour l'universitarisation des formations sanitaires (entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2023)
- Création du DU Biérologie porté par l'institut Georges Chappaz
- Calendrier universitaire 2023-2024
- Modification des annexes financières des DU CMI ISN et Biotechnologies et AgroRessources
- Inscription du DU Droit, laïcité et cultures monothéistes au répertoire spécifique France Compétences
- Relevés de décisions de la CFVU du 21 mars 2023 et du 16 mai 2023

7. Association Grand E-Nov+ :

- Adhésion de l'URCA à l'association Grand E-Nov+
- Désignation du représentant de l'université au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association

8. Approbation du plan de projet et du plan de financement 2021-2023 de PEPITE Champagne (dans le cadre d'une demande de subvention FEDER)

9. Questions recherche :

- Présentation d'une demande de subvention FEDER au titre du CPER
- Relevés de décisions de la CR du 11 avril 2023 et du 16 mai 2023

10. Questions diverses

La séance débute à 14h05.

Monsieur le président rappelle les points à l'ordre du jour et l'ajout du point relatif à l'inscription du DU Droit, laïcité et cultures monothéistes au répertoire spécifique de France Compétences.

Monsieur le président présente la nouvelle agente comptable, madame Nathalie MERIOT, qui a pris ses fonctions au 1^{er} juin 2023, ainsi que madame Emmanuelle WALTER remplaçante de madame Christelle DECLERCQ devenue professeure des universités.

1. Point d'information :

- Arrêté d'interdiction d'accès aux locaux

Monsieur le président fait état de l'arrêté d'interdiction d'accès à l'enceinte et aux locaux de l'établissement concernant monsieur Geoffrey CANIVEZ-BOULET, jusqu'à la décision définitive de la commission disciplinaire.

Monsieur Olivier DUPERON fait lecture des pouvoirs.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2023 :

Monsieur Olivier DUPERON indique que les modifications demandées par madame Nathalie BARRANDON seront prises en compte.

Madame Béatrice MARIN demande également à apporter une rectification au procès-verbal concernant le nombre de viviers inversés dans les sections 36 et 37.

Madame Nathalie BARRANDON demande une correction supplémentaire à la page 5 du procès-verbal et de remplacer le terme frein par le mot front.

Madame Nathalie BARRANDON demande d'ajouter un « R » à son nom de famille dans le procès-verbal.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve, sous réserve des modifications à apporter, le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023, à l'unanimité.

3. Questions immobilières :

- Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Monsieur le président rappelle que le SPSI se terminait fin 2021 et a été mis à jour suite à l'audit sur la dévolution du patrimoine afin de permettre à l'université d'être éligible au futur plan de relance immobilier. Le vote du SPSI au conseil d'administration va faciliter et accélérer son instruction par les services de l'État.

Monsieur Thierry LETELLIER explique que l'université a projeté le SPSI sur quinze ans. La DPLDD et le campus 3.0 ont effectué un travail conséquent et madame Eugénie BARIL a synthétisé l'ensemble des données.

Monsieur Mickael GRASMUCK présente le diaporama du SPSI pour la période pluriannuelle 2022-2026.

- Les objectifs du SPSI :

Le SPSI est une obligation pour chaque opérateur de l'État ; il doit être présenté pour toutes les demandes de subventions au titre du plan de relance et c'est un acte obligatoire pour obtenir la dévolution du patrimoine. Il se base sur un diagnostic précis de l'état quantitatif et qualitatif du patrimoine de l'établissement et nécessite une démarche stratégique autour des besoins de l'établissement.

L'université a travaillé sur quatre grands items :

- La connaissance et la valorisation du patrimoine immobilier : le diagnostic porte également sur les installations techniques de climatisation, d'incendie, etc. ;
- La rationalisation et l'optimisation du patrimoine comme l'amélioration des bâtiments, la séparation de bâtiments en fusionnant d'autres sites, le campus « l'Îlot des savoirs » à Châlons en Champagne ;
- La modernisation et l'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier ;
- La professionnalisation de la fonction immobilière comme le recrutement et les parcours de formation.

Ce SPSI est le troisième et s'inscrit dans la continuité de la trajectoire présentée dans les précédents SPSI de 2012 et 2017 tout en intégrant de nouvelles évolutions telles que la performance environnementale et l'aménagement des espaces de travail.

- Calendrier prévisionnel :

- Le 6 juin 2023 : présentation du SPSI au CA de l'URCA et envoi aux services de la préfecture
- Octobre 2023 : retour des observations de l'État (préfet, contrôle budget, tutelle)
- Janvier 2024 : rapport de synthèse par le préfet et avis DIE
- Avis de la tutelle puis du CA de l'URCA

- Une synthèse sur le diagnostic patrimonial :

Au 31 décembre 2021, le patrimoine de l'URCA comprenait 118 bâtiments, pour une surface totale de 265 000 m². Au 1^{er} mai 2022, on compte 115 bâtiments pour une surface de 255 000 m². Le patrimoine a été mis à jour, des bâtiments ont évolué comme la réception du bâtiment du pôle santé en anatomie. L'établissement a procédé à la cession du polidrome à Reims et à la rétrocession de l'INSPE de Châlons en Champagne au conseil départemental.

Le patrimoine est renseigné dans une base de données appelée l'OAD, qui est une base ministérielle composée d'un certain nombre de critères obligatoires sur lesquels l'établissement est noté. Parmi les thèmes, il y a le taux de complétude, 275 points à renseigner sur le patrimoine de l'URCA et 246 points ont été renseignés à ce jour. L'état de santé de l'établissement est satisfaisant (71 % des bâtiments sont en état satisfaisant ou très satisfaisant), le taux d'occupation moyen annuel de l'établissement est de l'ordre de 61 %, le taux de réglementation sur l'accessibilité à la sécurité-incendie est défavorable car il y a une structure instable aux feux sur le campus Croix Rouge et quelques bâtiments sont en mauvais état sur le campus Moulin de la Housse. La note D sur la performance énergétique s'explique par le fait que les diagnostics n'ont pas été mis à jour depuis 2012. Le diagnostic sera réactualisé en fin d'année et permettra de connaître la note exacte correspondant à l'état du patrimoine de l'établissement.

Monsieur le président précise que les taux d'occupation sont calculés par rapport aux horaires d'ouverture.

Monsieur Thierry LETELLIER indique que le taux d'occupation est passé à 80 % sur Croix Rouge depuis le retrait des modulaires.

Monsieur le président signale que des taux d'occupation sont réduits dans certains endroits de l'université en réponse aux objectifs fixés par l'État et en considération du nombre de mètres carrés occupés par étudiant. Il rappelle que les occupants doivent optimiser l'utilisation des locaux universitaires malgré les contraintes que cela crée ; les enseignants et les enseignants-chercheurs titulaires de l'université doivent faire l'effort nécessaire pour pouvoir utiliser les locaux de façon optimale.

Monsieur Mickael GRASMUCK présente une synthèse sur la stratégie patrimoniale de l'URCA. Le SPSI a été orienté autour des items de la recherche, de l'innovation, de l'entreprenariat, de la formation, de la vie étudiante et des services aux usagers. Le SPSI est découpé en deux stratégies : la stratégie patrimoniale qui consiste à valoriser des bâtiments et à les construire puis à s'adapter aux projets de l'établissement et la stratégie d'intervention qui correspond simplement au service technique, comme entretenir les bâtiments et les mettre aux normes. La stratégie patrimoniale est articulée sur trois items : adapter le patrimoine immobilier aux évolutions des usages de l'université, optimiser la performance du patrimoine immobilier et conserver et entretenir le patrimoine immobilier pour éviter sa dégradation.

- Ambition immobilière pour la période du SPSI 2022-2026 :
 - 32 opérations patrimoniales pour un budget prévisionnel de 147,5 M€ dont 122,5 M€ déjà financés,
 - 15 opérations d'intervention pour un budget prévisionnel de 46 M€,
 - Libération de huit biens, soit une rationalisation de 13,8 % de surface estimée, comme avec les bâtiments modulaires du campus Croix Rouge,
 - Mettre en place un budget annexe immobilier,
 - Obtenir la dévolution du patrimoine de l'État,
 - Déployer un système d'information patrimonial.

- Coût et financement des projets inscrits au SPSI :

Monsieur Mickael GRASMUCK commente les grandes lignes des grandes opérations patrimoniales et immobilières par campus. Avant 2017, le coût des opérations représentait 42 M€, le SPSI s'élevait à 50 M€ entre 2017 et 2021. Le prochain SPSI avoisine les 200 M€ investis sur le patrimoine de l'établissement. En ce qui concerne les projets inscrits au SPSI, le total des opérations atteint 193 M€ entre 2022 et 2026. À ce jour, il reste à financer 33 M€ d'opérations.

Monsieur le président indique que l'université doit également valoriser la Villa Douce qui doit sortir du patrimoine d'activités classiques de l'université. Il rappelle qu'un nouveau siège de 4 000 m² a été construit alors que l'ancien siège de 2 400 m² se trouve toujours dans l'université. Il précise que l'objectif est de réduire les surfaces et qu'il n'est pas concevable de garder une surface inoccupée.

Monsieur Mickael GRASMUCK indique que la construction du bâtiment d'enseignements mutualisés de l'UFR STAPS sur le campus Croix Rouge, la résidence du CROUS et le restaurant universitaire font partie des opérations mutualisées en cours. Au Moulin de la Housse, il y a actuellement la construction de l'extension du bâtiment 18, la rénovation du bâtiment 7 et les travaux de l'Open Sciences Lab qui

vont débiter en fin d'année ainsi que l'extension de l'ESIREims qui sera terminée cet été. Au-delà de ce SPSI, il y aura la rénovation du bâtiment 2/3 autour de l'intelligence artificielle et de ROMEO, l'actualisation d'un schéma directeur énergie et la réhabilitation du bâtiment 12. L'extension sur le pôle santé est en cours de finalisation avec le futur aménagement dentaire et l'installation des simulateurs, ainsi que l'opération du labo L3 prévue pour la fin de l'année. Il est prévu de construire à l'avenir la maison de la simulation. À Châlons-en-Champagne, le transfert de l'INSPE a été finalisé au conseil départemental et il en est de même pour les transferts des INSPE à Troyes et à Chaumont.

Monsieur Mickael GRASMUCK décrit les opérations d'intervention dont notamment, la rénovation énergétique des bâtiments 4, 5 et 10, l'emplacement de menuiserie, la mise en place d'un réseau électrique au Moulin de la Housse autour du bâtiment 18 et le raccordement à la chaufferie biomasse à l'IUT de Reims avec la mise aux normes des amphithéâtres et des rénovations énergétiques prévues cet été. Sur l'ensemble des campus, des travaux sont prévus : les climatisations des data center, la sécurisation des sites, la mise en accessibilité PNR, la pose de sous-compteurs (eau et énergie), les programmes sur les mobilités douces (bornes électriques, abris vélo, etc.), les relevés topographiques pour l'entretien et le maintien en condition du patrimoine de l'université, inclus dans le budget GER.

Monsieur Mickael GRASMUCK précise que le GER concerne les gros entretiens et les réhabilitations et correspond à toutes les opérations d'investissement sur l'entretien du patrimoine auxquelles l'établissement doit rendre des comptes à l'État en s'appuyant sur des indicateurs de consommation d'euros au mètre carré.

Monsieur le président précise que la délibération portera sur le document déposé sur la liste de diffusion. Il signale que le matériel pour l'ESIREims sera livré en septembre, l'UFR STAPS sera livrée en début d'année 2024, la première tranche du bâtiment agronumérique du Moulin de la Housse sera également livrée en début d'année 2024 et la livraison du bâtiment 7 du Moulin de la Housse est prévue pour la rentrée prochaine. En termes de budget, il ajoute que le nouveau CPER inclut le pôle intelligence artificielle et la maison de la simulation en santé qui sont financés en partie pour une première tranche, et l'URCA est à la recherche de financements complémentaires. L'URCA a investi neuf millions d'euros sur le budget 2023. Les crédits immobiliers ont été doublés ces dernières années, avec quatre milliards d'euros dans les fonds de roulement des universités actuellement dont un milliard est disponible. L'URCA espère qu'il y aura un montage spécial sur l'immobilier via une forme de plan de relance qui consisterait à un co-financement par l'État, d'argent mobilisé par les universités, cela serait hypothétiquement un fonds de mutualisation. De ce fait, l'URCA aurait deux fois plus de capacités de financements sur des projets à court terme. Monsieur le président ajoute qu'il est nécessaire de projeter le SPSI sur du long terme pour être crédible. L'entretien et la rénovation de l'immobilier universitaire représentent des dépenses importantes. L'université doit budgéter suffisamment pour son entretien et doit se mettre en capacité d'avoir des montages innovants pour pouvoir financer ses rénovations de bâtiments. De plus, ces montages doivent être atteignables uniquement par la dévolution du patrimoine. Ils permettront également de souscrire à l'emprunt pour construire une résidence étudiante et un pôle d'innovation pour les start-ups en utilisant les loyers qui rembourseront la construction. Monsieur le président signale que le but de l'URCA est d'aller chercher des nouvelles ressources via l'immobilier du patrimoine universitaire sans affaiblir le budget de fonctionnement de l'établissement.

Monsieur le président indique que la construction de la résidence étudiante de la Muire à Croix Rouge s'achève et sera livrée à temps pour la rentrée prochaine. Il informe les conseillers du départ de la directrice du CROUS vers le CROUS de Montpellier et de son remplacement par monsieur Raymond CARRASSET, actuel directeur du CROUS d'Amiens.

Monsieur le président ajoute qu'il y a de nombreuses activités de rénovation immobilière sur les campus, notamment à Croix Rouge et au Moulin de la Housse. La capacité du restaurant universitaire a été doublée au niveau du pôle santé.

Madame Nathalie BARRANDON demande si les bâtiments 2, 3 et 4 de Croix Rouge sont prévus à la destruction.

Monsieur le président explique que deux opérations déposées dans le CPER n'ont pas été retenues : celle concernant la rénovation de l'IUT RCC et l'autre concernant le transfert de l'INSPE et la construction d'un bâtiment mutualisé, qui permettrait de détruire à terme les bâtiments 2, 3 et 4 (actuels bâtiments des facultés de droit et science politique et de sciences économiques, sociales et de gestion). Ces bâtiments ne peuvent pas être rénovés et l'université est dans l'attente d'un montage financier qui permettrait également de libérer deux sites de l'INSPE. La société publique locale permettra à l'établissement d'avoir recours à l'emprunt pour effectuer ce genre d'opérations. L'INSPE historique de Châlons-en-Champagne a récemment été remplacée par un pôle de proximité avec l'IUT et cela a permis de diminuer les surfaces pour une meilleure fonctionnalité. L'INSPE de Chaumont occupe trop de place inutile et sa consommation énergétique est une perte d'argent. Des rapprochements de bâtiments sont à l'étude sur l'ancien lycée Bouchardon à proximité du campus connecté afin de regrouper toutes les activités au même endroit et dans des espaces mieux adaptés.

Monsieur Alexandre DENOYER demande comment parvenir à garantir cet équilibre entre le fait qu'il y ait moins de surface et garder une couverture territoriale.

Monsieur le président répond que l'URCA garde le site ; les locaux appartiennent au département et sont mis à la disposition de l'INSPE depuis longtemps. Un dialogue a été engagé sur ce point avec l'agglomération de Chaumont et le département. Le lycée Bouchardon a été déclassé et réaménagé pour en faire un pôle d'activités ; l'antenne du CNAM s'est déjà installée et le campus connecté va également se mettre en place là-bas. L'URCA s'y est intéressée pour pratiquer toutes les activités au même endroit et un campus connecté a été installé à Vitry-le-François et dans la Champagne Picarde.

Monsieur le président rappelle que l'ADN de l'université correspond à l'aménagement du territoire.

Monsieur Georges DURRY demande l'étude sur les taux d'occupation détaillés.

Monsieur Thierry LETELLIER répond qu'une partie de l'étude se trouve dans les documents mais fera le nécessaire pour les transmettre aux membres de l'assemblée.

Monsieur le président demande également l'étude détaillée par campus.

Monsieur Georges DURRY demande si le laboratoire L3 sera intégré à Urcatech.

Monsieur le président pense que cela n'est pas prévu.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2022-2026, à l'unanimité.

4. Questions ressources humaines :

- Modification des lignes directrices de gestion relatives à la politique de rémunération et indemnitaire

Madame Tamar BALAN explique que le ministère a apporté des modifications réglementaires aux lignes directrices de gestion. De plus, l'URCA a une année universitaire de recul concernant la mise en place de ses lignes directrices de gestion et a eu besoin d'effectuer des ajustements sur certaines fonctions. Ces éléments ont été évoqués avec plusieurs groupes de travail et les organisations syndicales. Les principales modifications réglementaires apportées dans le cadre du RIPEC concernent les indemnités C1 et C2 pour lesquelles l'incompatibilité avec l'exercice d'une fonction libérale a été levée et elles ont été introduites dans les lignes directrices de gestion. Les enseignants et enseignants-chercheurs bénéficiaires d'une indemnité C2 sont autorisés à convertir leur prime en décharge de service. Ils doivent formuler leur demande au plus tard le 30 septembre de l'année universitaire en cours afin qu'elle puisse être introduite dans les obligations de service et dans les salaires. La prime individuelle C3 est attribuée en fonction d'une inversion de l'ordre d'intervention des différentes instances (CNU et CAC). Ces instances rendront désormais un avis unique sur la candidature sous la forme « très favorable », « favorable » ou « réservé » en indiquant également les missions du service public sur lequel l'avis est porté. Le délai de carence d'un an à la fin de la perception de la PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche) ou de la composante individuelle C3 est également supprimé à compter de la campagne 2023.

Madame Tamar BALAN signale que des modifications préférentielles ont été également apportées sur les lignes directrices de gestion. Les décharges sur demande de plein droit sont clairement affichées à titre informatif (ex : la fonction de directeur ou directrice de composante ou de recherche). Les fonctions de directeur / directrice et de directeur adjoint / directrice adjointe d'unité de recherche ont été revalorisées. Les règles concernant les chaires ont été clarifiées : les chaires ANR ont été intégrées dans le C2 et la chaire partenariale URCA sera attribuée sous la forme d'une prime d'intéressement déterminée sur la base des résultats financiers de la chaire. Les responsabilités de mention de licence ont été basculées dans le référentiel HRS afin de respecter le seuil du nombre de bénéficiaires de la C2. L'enveloppe initialement destinée à cette responsabilité fait l'objet d'un transfert dans le référentiel HRS. Des règles de cumul ont été précisées entre les responsabilités de mention et les responsabilités d'année.

Monsieur le président précise que les grands changements concernent des réajustements réglementaires et principalement la réactualisation de la prime C2 pour les directeurs et directrices d'unité de recherche. L'idée du RIPEC était de constater que les enseignants-chercheurs avaient un indemnitaire très faible dans l'enseignement supérieur et par conséquent il leur incombait d'effectuer des heures supplémentaires. La LPR a réactualisé les rémunérations sur différents niveaux dont notamment le RIPEC, la C2 et la C1.

Madame Nathalie BARRANDON demande si une UFR peut augmenter le montant fixé dans le référentiel HRS.

Monsieur Olivier DUPERON répond par la négative et indique qu'il s'agit d'un plafond s'imposant à chaque composante.

Madame Nathalie BARRANDON fait remarquer que le référentiel des mémoires de master prévoit uniquement 0,5 heures. Elle trouve ce laps de temps ridicule et décourageant pour encadrer des masters recherche. Elle demande quelle est la démarche à effectuer pour engager une réflexion sur l'augmentation du référentiel concernant notamment l'encadrement des mémoires.

Monsieur le président explique qu'un mémoire de master en SHS est différent d'un mémoire de master en faculté des sciences. Il suggère de savoir différencier, selon la pratique, ce qu'est un mémoire de master et il propose d'ouvrir un débat concernant la rémunération du temps de travail des encadrants auprès des mémoires de recherche en master.

Madame Nathalie BARRANDON signale que le TER imposé dans les nouvelles maquettes va être rémunéré par deux heures en L3 et qu'il conviendrait au moins de s'aligner sur ce volume horaire en M2.

Monsieur le président va solliciter madame Emmanuelle LECLERCQ afin d'engager une réflexion sur ce point pour le prochain contrat 2024-2028.

Monsieur Georges DURRY demande si la responsabilité d'année est financée par l'établissement au même titre que les responsabilités de mention.

Monsieur le président explique que la mention est une responsabilité administrative officielle dans l'établissement prise en compte par la C2 (master) ou le référentiel HRS (licence). Ce n'est pas le cas de la responsabilité d'année qui relève d'une organisation locale des composantes.

Monsieur Georges DURRY fait remarquer que la responsabilité d'année apparaissait dans le référentiel HRS dans le précédent tableau.

Madame Tamar BALAN indique que l'enveloppe de chaque composante est composée des HRS pour les premières inscriptions auxquelles sont ajoutées les responsabilités de mention de licence et des suivis de stage de plus de deux mois.

Monsieur Georges DURRY signale que les éléments proposés au vote ce jour diffèrent de ceux votés au conseil d'administration en septembre 2022 puisque le tableau faisait apparaître les responsabilités d'année contrairement à celui présenté aujourd'hui. Il ajoute que le non-financement de la responsabilité d'année par l'établissement crée un impact financier non négligeable.

Madame Tamar BALAN précise que la responsabilité d'année apparaît clairement dans le référentiel et elle peut être valorisée, en revanche, les heures ne sont pas ajoutées dans l'enveloppe de la composante.

Monsieur le président pense que les responsabilités d'année n'étaient pas financées avant septembre 2022. Il explique que l'université ne peut pas tout cadrer au niveau central, les responsabilités d'année ne sont pas prises en compte par toutes les composantes et les promotions avec les étudiants sont variables également d'une année sur l'autre. La décision n'est pas issue d'un tableau établi par le conseil d'administration mais résulte du dialogue entre la composante et la présidence.

Monsieur Georges DURRY demande à clarifier les points votés en septembre 2022 et regrette l'annulation du financement des responsabilités d'année.

Monsieur le président précise que l'établissement ne change pas ces modalités-là par rapport à celles des années précédentes ; l'université n'a pas décidé de financer les responsabilités d'année sur le budget global en septembre 2022.

Madame Tamar BALAN rappelle que les responsabilités d'année ne sont pas rémunérées en complément de l'enveloppe confiée à la composante.

Monsieur Georges DURRY pense que le tableau des responsabilités d'année fait l'objet d'une erreur administrative.

Monsieur le président explique que tout est une question d'interprétation, l'établissement restant sur les mêmes modalités.

Monsieur Georges DURRY demande à monsieur le président le détail des différents types de chaires et sur quels principes il envisage de les revaloriser.

Monsieur le président précise que l'établissement a différencié plusieurs types de chaires. Il y a des chaires partenariales, constituées de collectivités ou d'entreprises tournées vers l'innovation, des chaires nationales comme la chaire ANR et il est proposé d'insérer des chaires nationales de recherche en C2 dans le référentiel. Le reste est une question de travail partenarial. Une prime d'intéressement dans laquelle il y avait cette activité a été votée au dernier conseil d'administration. Les responsables de chaire partenariale, dont la vocation est de chercher des contrats pour financer les travaux de la chaire, peuvent utiliser cette prime d'intéressement pour financer l'indemnité de la chaire. L'URCA demande aux chaires partenariales de rendre des comptes en termes de partenariat et les chaires qui n'ont pas de partenariat doivent cesser. Actuellement, certaines chaires sont fermées ou en voie de fermeture.

Monsieur Christophe CLÉMENT précise qu'il existe actuellement cinq chaires partenariales, dont trois ont été validées l'an dernier pour trois ans et les deux autres sont en sursis.

Monsieur le président ajoute qu'une chaire partenariale ne peut pas être uniquement une subvention des collectivités. Il y a des plafonds fixés concernant les modalités de la prime d'intéressement.

Madame Ambre PERRIGUEY indique que suite à des échanges avec le CSA, la prime d'activité exceptionnelle est octroyée au bout de trois mois de vacances. De ce fait, les agents assument une part de travail conséquente sans possibilité de récupérer leurs heures supplémentaires. Elle demande de réduire le délai à un mois.

Madame Tamar BALAN explique que l'établissement paye un plein traitement aux agents absents jusqu'à trois mois qui passent ensuite en demi-traitement à partir de trois mois d'absence et des suppléances ne peuvent être mises en place qu'à partir de trois mois avec un recrutement externe.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des lignes directrices de gestion relatives à la politique de rémunération et indemnitaire **avec 28 voix pour et 2 abstentions.***

- **Publication au fil de l'eau de deux emplois d'enseignants-chercheurs**

Monsieur le président précise que le conseil académique a approuvé à l'unanimité les deux demandes de postes au fil de l'eau. Il expose que ces demandes de postes sont liées à des départs imprévus en cours d'année à l'UFR Droit et science politique fragilisant l'équipe pédagogique et à l'impossibilité de recruter des vacataires disposant des compétences pour l'enseignement du grec à l'UFR Lettres et sciences humaines. Pour ce dernier poste, adossé au CRIMEL, l'établissement souhaite une campagne d'emploi complémentaire compte-tenu de l'évaluation favorable de l'unité de recherche par le Hcéres.

Madame Anaïs DANET ajoute que la fragilité de l'équipe pédagogique, notamment en droit pénal, est liée à un départ anticipé d'un collègue, à une mutation d'un professeur associé à la Réunion et à un départ à la retraite dès le 1^{er} janvier 2024.

Monsieur Emmanuel BONNET demande à connaître les résultats du vote de ce point au comité social d'administration.

Monsieur Olivier DUPERON et madame Tamar BALAN indiquent que la publication au fil de l'eau de ces deux emplois a été votée avec sept abstentions et deux avis défavorables.

Monsieur le président ajoute que la création au fil de l'eau de ces deux postes a été votée à l'unanimité au conseil académique avec des listes représentées au CSA qui ont changé de position.

Madame Ambre PERRIGUEY signale qu'il a été nécessaire d'argumenter sur le caractère exceptionnel de la publication au fil de l'eau, des deux postes, au conseil académique, et sur la « boîte de Pandore » que cette situation pourrait engendrer, parce que les enseignements sont structurés en disciplines et en spécialités au sein des disciplines, à l'université. Elle pense que beaucoup d'UFR et de départements pourraient prétendre au même type de demandes.

Monsieur le président rappelle qu'il n'y a plus d'enseignant en grec, ce qui n'est pas le cas dans d'autres départements. Dans la mesure où l'université propose des lettres classiques, elle se doit d'assurer les cours dans des disciplines rares. L'université n'avait pas assez de visibilité pour prendre conscience de la nécessité de recruter en urgence un enseignant en grec.

Madame Anaïs DANET rappelle qu'il y a deux départs définitifs : la mutation d'un professeur associé et un départ à la retraite en janvier 2024. Elle ajoute qu'il y a une demande en disponibilité exceptionnelle d'une collègue enseignant dans une université au Pays-Bas et souhaitant être recrutée après sa période d'essai de trois ans, imposée par l'établissement. Elle précise que le départ définitif de cette collègue est très probable.

Monsieur le président insiste sur le fait que ces créations de postes demeurent exceptionnelles et indique que le décompte de ces postes affectés dans les composantes est pris en compte dans les campagnes d'emplois pluriannuelles de l'établissement. Il ajoute que les cours d'enseignement en grec peuvent être un appui pour un doctorant étudiant la littérature ou l'histoire ancienne.

Monsieur Georges DURRY demande comment ces postes vont impacter la campagne d'emplois à venir.

Monsieur le président répond qu'ils seront pris en compte dans le calcul de la prochaine campagne d'emplois 2024.

Madame Nathalie BARRANDON ne comprend pas comment cette publication au fil de l'eau va techniquement être prise en compte.

Monsieur le président explique que les postes proposés seront décomptés des droits de tirage des composantes.

Madame Nathalie BARRANDON demande si les départs des collègues ont déjà été pris en compte.

Monsieur le président précise qu'un départ ayant eu lieu en 2022 a été pris en compte dans la campagne d'emplois 2023. Parfois, des enseignants ou enseignants-chercheurs ne se présentent pas à la rentrée scolaire et cela libère des postes permettant à l'établissement d'ajuster le solde des arrivées chaque année en septembre.

Monsieur Georges DURRY demande si les élus avaient conscience qu'il leur manquait un poste sur la campagne d'emplois 2023 lorsqu'ils ont voté ce poste. Il ajoute qu'à partir du moment où l'établissement propose un poste gratuitement, il va être voté par les élus.

Monsieur le président indique que les postes ne sont pas gratuits et leur coût est conséquent dans la masse salariale de l'université. Lors d'un recrutement, l'établissement ignore à l'avance qui il va recruter, à partir du moment où un maître de conférences expérimenté se présente à la place d'un maître de conférences débutant, le solde de la masse salariale va doubler ou tripler en fonction de son statut.

Madame Nathalie BARRANDON demande si l'université cumule les départs de toutes les UFR.

Monsieur le président précise que les départs sont cumulés financièrement.

Madame Nathalie BARRANDON ajoute que c'est un choix politique qui n'est pas fixé à l'avance et rien ne préjuge du nombre de postes ouverts à l'UFR Lettres et sciences humaines l'année prochaine.

Monsieur le président confirme que ce choix sera voté le 15 octobre 2023 au conseil d'administration, le dialogue de gestion ayant lieu actuellement. Le secteur LSH est un point fort de l'université et un appel à manifestation d'intérêts sur les SHS va avoir lieu prochainement afin de défendre tous les emplois dans ce secteur.

Madame Nathalie BARRANDON signale que la politique est globale à l'échelle de l'université.

Monsieur le président répond par l'affirmative et précise que la politique de recrutement s'étend sur plusieurs années. Elle englobe un ensemble de mesures et se pratique avec le dialogue de gestion et avec un adossement fort à la recherche pour justifier l'emploi d'enseignants-chercheurs.

Madame Nathalie BARRANDON indique que cette politique de fonctionnement est confuse et pense qu'une UFR n'est pas certaine d'obtenir le même nombre de postes que les postes sortants. Elle demande comment il est possible de savoir si l'université est passée de trois postes à deux postes ou de quatre postes à trois postes.

Monsieur le président répond que l'établissement donne le droit de tirage de la composante aux enseignants-chercheurs. Chaque année, le GVT coûte vingt postes à l'établissement. Il y a des composantes avec de nombreux étudiants dans lesquelles il n'y a pas suffisamment d'enseignants. Il y a eu un redéploiement exceptionnel à l'UFR STAPS et en psychologie et tout cela doit être pris en compte dans la politique de fonctionnement de l'université.

Madame Nathalie BARRANDON ne remet pas en cause la politique de fonctionnement. Elle considère qu'il n'y a pas de critère objectif pour la prise en compte dans la politique globale de fonctionnement de l'établissement.

Monsieur le président signale que les enseignants et les enseignants-chercheurs auront un effet mémoire et cela fera l'objet d'une discussion à la conférence des doyens.

Monsieur Georges DURRY rappelle que chaque année, les membres de l'assemblée ont le droit à la revendication de supports. Il demande si le nombre de postes souhaités dans la publication au fil de l'eau est réduit à un seul poste.

Les membres de l'assemblée répondent collectivement par l'affirmative.

Monsieur le président ajoute qu'il y a ensuite des redéploiements.

Monsieur Georges DURRY précise qu'il est possible de demander trois postes à l'UFR Lettres sciences humaines et d'en obtenir un seul.

Monsieur le président indique que l'UFR Lettres et sciences humaines est débordée par le nombre d'étudiants en psychologie et l'effet de besoin en emplois dans cette discipline a écrasé l'effet de besoins dans les autres disciplines.

Monsieur Yannick REMION signale qu'à chaque proposition de publication de poste pour les ATER ou les campagnes d'emplois, les départs pris en compte pour la composante seront mentionnés. En ce qui concerne les trois postes demandés à l'UFR Lettres et sciences humaines, ils apparaîtront dans une notification et il sera ajouté que l'un de ces départs a été compensé par un autre poste dans une autre discipline et à l'issue de ce constat, il y aura un, deux ou trois postes octroyés.

Madame Françoise LE NY explique que le département d'histoire est à la recherche d'un maître de conférences en histoire grecque ancienne, classé troisième. Elle demande à lever le doute et précise qu'un maître de conférences en littérature grecque ancienne ne peut pas remplacer un maître de conférences en histoire grecque ancienne.

Monsieur le président confirme et explique que l'établissement va présenter un projet de diplôme universitaire dans le cadre de la formation doctorale qui pourrait appuyer certaines thèses comme le latin et le grec, nécessaires dans le cadre des travaux de recherche. Il ajoute qu'il ignorait la demande de recrutement d'un maître de conférences en histoire ancienne.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande de publication au fil de l'eau de deux emplois d'enseignants-chercheurs **avec 28 voix pour et 2 abstentions.***

5. Exonération des étudiants extra-communautaires :

Monsieur Olivier DUPERON explique que la délibération relative à l'exonération des étudiants extra-communautaires nécessite chaque année une vérification du calcul du taux et du nombre d'étudiants bénéficiant de cette exonération.

Monsieur le président propose d'exonérer les étudiants internationaux extra-communautaires de droits majorés pour la prochaine campagne. Il précise que l'établissement se trouve en-dessous du plafond de 10 % et cela ne sera pas toujours le cas étant donné qu'il y a actuellement des projets de loi susceptibles de rabaisser le plafond. Il propose de se pencher sur une politique ciblée d'exonération dans le cadre du prochain contrat.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'une exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires, alignés sur les droits appliqués aux étudiants communautaires, relatifs à chaque diplôme pour la rentrée universitaire 2023-2024, **à l'unanimité.***

6. Questions pédagogiques :

- **Actualisation de la convention de partenariat pour l'universitarisation des formations sanitaires (entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2023)**

Madame Marie-Renée DE BACKER indique que la première convention d'universitarisation des formations de santé est arrivée à échéance et il est proposé de la refaire pour permettre une entrée

en vigueur à partir de septembre 2023. Dans les formations d'infirmier, de kinésithérapeute, d'ergothérapeute, etc., il y a des formateurs professionnels du métier et des enseignements effectués par des enseignants-chercheurs. Le diplôme est délivré par l'université et nécessite l'intervention d'enseignants-chercheurs. Il n'y avait pas de rémunération dans la précédente convention de partenariat et la Région va reverser une part aux universités.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'actualisation de la convention de partenariat pour l'universitarisation des formations, à l'unanimité.

- **Création du DU Biérologie porté par l'institut Georges Chappaz**

Madame Marie-Renée DE BACKER explique que l'institut Georges Chappaz propose de créer un diplôme universitaire de Biérologie appelé scientifiquement zytologie dont l'origine grec zytos signifie bière. La formation porte sur l'étude de la bière et accueillerait une dizaine d'étudiants pour une durée de 120 heures s'effectuant sur cinq mois à raison de trois jours consécutifs dans une semaine et dans un mois. Elle est destinée à des salariés de la restauration souhaitant se spécialiser.

Monsieur Olivier DUPERON suggère de proposer d'ajouter le terme de zytologie à biérologie aux formateurs du diplôme.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création du DU Biérologie (zytologie) porté par l'institut Georges Chappaz, à l'unanimité.

- **Calendrier universitaire 2023-2024**

Madame Emmanuelle LECLERCQ présente le calendrier universitaire avec les périodes de vacances. Elle ajoute que le grand pont de l'ascension du 8 mai 2024 risque d'engendrer des problèmes sur le calendrier des examens.

Madame Ambre PERRIGUEY avait demandé au chef de service de la DEVU, l'an dernier, de supprimer ce pont du calendrier parce que plusieurs agents BIATSS sont dans l'obligation de poser des congés pendant cette période et elle a reçu des plaintes des enseignants liées au fait que cela crée des problèmes organisationnels pour le passage d'oraux. Elle rappelle que les journées des 6 et 7 mai 2024 sont des périodes d'examen.

Monsieur le président indique que c'est incontournable.

Madame Ambre PERRIGUEY ajoute que le vendredi 10 mai 2024 est imposé par l'établissement.

Monsieur le président précise que le vendredi du pont de l'ascension correspondait à la journée du président et jusqu'à maintenant tout le monde en était satisfait.

Madame Ambre PERRIGUEY rappelle que ce pont a lieu pendant la période des examens.

Monsieur le président signale que la CFVU a adopté ce calendrier et a fait en sorte qu'il soit équilibré pour l'ensemble des étudiants. L'université n'est pas assujettie aux vacances scolaires et le personnel doit s'adapter à cet agenda. Il propose d'entériner ce calendrier.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le calendrier universitaire 2023-2024, à l'unanimité.

- **Modification des annexes financières des DU CMI ISN et Biotechnologies et agroressources**

Madame Marie-Renée DE BACKER explique que les DU ont uniformisé les tarifs demandés aux étudiants, aux boursiers et non boursiers. L'uniformisation concerne les deux CMI : le CMI ISN

accueillant 22 étudiants et le CMI Biotechnologies et agroressources pouvant accueillir jusqu'à 32 étudiants.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des annexes financières des DU CMI ISN et Biotechnologies et agroressources, à l'unanimité.

- **Inscription du DU Droit, laïcité et cultures monothéistes au répertoire spécifique France Compétences**

Madame Agathe BAROIN rappelle que le diplôme universitaire Droit, laïcité et cultures monothéistes a été créé l'année dernière. Il est porté par l'UFR DSP qui a reçu l'agrément du ministère de l'intérieur fin août 2022 et qui bénéficie d'une subvention du même ministère. Le diplôme s'inscrit dans un réseau de formations sur la laïcité et ce réseau a pris la décision de faire une demande de certification auprès de France Compétences pour bénéficier d'une meilleure visibilité. Cette demande tendrait à faire des diplômes universitaires proches d'un diplôme national.

Madame Agathe BAROIN demande l'autorisation d'entamer les démarches dans le cadre du réseau de certification auprès de France Compétences.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'inscription du DU Droit, laïcité et cultures monothéistes au répertoire spécifique France Compétences, à l'unanimité.

- **Relevés de décisions de la CFVU du 21 mars 2023 et du 16 mai 2023**

Néant

7. Association Grand E-Nov+ :

- **Adhésion de l'URCA à l'association Grand E-Nov+**

Monsieur Laurent LUCAS précise que l'adhésion de l'URCA à l'association Grand E-Nov+ vise à faire évoluer le statut juridique de l'agence Grand E-Nov+ qui permettrait à l'ensemble des établissements du Grand Est, notamment l'URCA, de s'impliquer plus largement dans le développement de cette agence, particulièrement au niveau de sa gouvernance. Chaque année, un établissement du Grand Est parmi les cinq universités participera au pilotage de l'agence et cela facilitera, à l'URCA, le dépôt de projets européens.

- **Désignation du représentant de l'université au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association**

Monsieur Laurent LUCAS explique que le président de l'université ou son représentant doit siéger au conseil d'administration dans le cadre de l'évolution de cette agence.

Monsieur Georges DURRY demande si cette agence est déjà en soutien de projets au sein de l'université.

Monsieur Laurent LUCAS répond par la négative. L'agence développe un certain nombre d'intérêts généraux au niveau de la région pour lesquels l'établissement n'a pas la possibilité de solliciter les personnels de l'agence pour développer des actions. L'idée est de pouvoir se baser sur cette expertise et qu'elle puisse être mise au profit des cinq établissements appartenant au Grand Est.

Monsieur Georges DURRY demande s'il y a des activités de valorisation et de transfert prévues dans cette agence et comment cela s'organise avec la SATT Nord.

Monsieur Laurent LUCAS signale que cette agence ne fait pas de valorisation mais aide et accompagne au développement de projets. La valorisation fait partie du rôle de la SATT Nord. Il rappelle qu'au travers de Grand E-Nov+, l'établissement aura la possibilité d'avoir accès notamment à des compétences en termes de montage à projets européens et d'avoir accès à un réseautage plus important sur le montage de projets industriels.

Madame Maud MOEYAERT demande le prix de l'adhésion.

Monsieur Laurent LUCAS répond que la somme est modique et avoisine une centaine d'euros.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'adhésion de l'URCA à l'association Grand E-Nov+, en tant que « membre institutionnel acteur de l'innovation », à l'unanimité.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la désignation du président de l'université ou son représentant, membre du conseil d'administration, en tant que représentant de l'établissement au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'association Grand E-Nov+, à l'unanimité.

8. Approbation du plan de projet et du plan de financement 2021-2023 de PEPITE Champagne (dans le cadre d'une demande de subvention FEDER) :

Madame Marianne CITRON indique qu'elle a rejoint la coordination de l'entrepreneuriat étudiant au travers de PEPITE Champagne-Ardenne en mai 2022.

Madame Marianne CITRON explique que le rôle de PEPITE est de sensibiliser chaque année les 3000 étudiants en « One two One » à l'esprit d'entreprendre et d'accompagner une centaine d'étudiants porteurs de projet autour de nombreux événements définis par les six missions PEPITE. Un certain nombre de partenaires accompagne PEPITE et beaucoup d'établissements les rejoignent, comme MédiaSchool, Winsport, ICP Reims et Campus Eductive. Il y a deux conventions de partenariat entre l'URCA, la Technopole de l'Aube et RimbaudTech, pour avoir les représentativités de toute la partie développement d'entrepreneuriat étudiants sur la Champagne Nord et la Champagne Sud et à la suite d'un audit, PEPITE a obtenu le label qualité en début année 2023.

Madame Marianne CITRON indique que messieurs Jimmy MOREL, créateur de PEPITE et Cyril JEANNETEAU ont rédigé une programmation référencée à un plan d'action pendant la période 2021-2023, déposé à la région Grand Est avec des fiches action dans le but de développer l'entrepreneuriat étudiant auprès des doctorants, des BTS, des femmes entrepreneuses et de jouer la carte de la proximité territoriale. Ces fiches contiennent des indicateurs ambitieux de croissance liés à un renforcement de l'équipe et à un budget prévisionnel d'un montant de 836 000 € réparti dans différentes ressources de quatre ordres : le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la région, BPI et les fonds FEDER.

Madame Marianne CITRON signale que le plan de projet et du financement de PEPITE est sur sa fin de vie. Du fait que la région a versé 135 000 € de subventions en avril 2022 alors que PEPITE avait réclamé la somme de 260 000 €, elle leur a demandé de solliciter le FEDER pour le versement du complément. Le dossier du FEDER s'élève à 193 274,83 € et sa programmation 2021-2023 demande l'approbation du conseil d'administration de l'URCA. Le soutien du FEDER est de bon augure pour PEPITE car elle est

actuellement dans une dynamique favorable de l'entrepreneuriat étudiant basée sur différents acteurs comme le pôle universitaire d'innovation URCA InnoRem, la dynamique régionale et locale avec la région Grand Est et le Grand Reims, le ministère avec l'esprit d'entreprendre et le soutien sans faille du financeur BPI dans les démarches liées au PEPITE. Les dirigeants du PEPITE sont à l'aube de la rédaction du programme PEPITE-4 2024-2026.

Monsieur le président ajoute que cette dynamique va être boostée par un deuxième incubateur sur le campus du Moulin de la Housse qui sera livré en 2024 dans l'OPENLAB Z, cette dynamique entrant dans les cursus des étudiants et ayant vocation à se développer.

Monsieur Jimmy MOREL ajoute qu'il y a une réelle articulation entre PEPITE et l'incubateur Créativ'Labz. L'incubateur est une structure de l'université qui incube les étudiants entrepreneurs et PEPITE est une structure à l'échelle du territoire couvert par l'université à l'intérieur de laquelle se trouvent différents partenaires. La structure du PEPITE s'occupe aussi bien des étudiants de l'URCA, que des étudiants du réseau ESR et du site total.

Madame Béatrice MARIN signale le dynamisme au niveau de la formation doctorale de PEPITE Champagne-Ardenne car davantage de formations vont être mises en place. Elle remercie tout particulièrement madame Marianne CITRON.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le projet 2021-2023 de PEPITE Champagne-Ardenne et son plan de financement prévisionnel dans le cadre d'une demande de subvention FEDER, à l'unanimité.

9. Questions recherche :

- Présentation d'une demande de subvention FEDER au titre du CPER

Monsieur Olivier DUPERON précise que la demande de subvention FEDER concerne le projet MAT-GE porté par le laboratoire IThEMM.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la transmission de la demande de subvention FEDER pour le projet MAT-GE et autorise le président à signer la lettre d'engagement, à l'unanimité.

- Relevés de décisions de la CR du 11 avril 2023 et du 16 mai 2023

Néant

10. Questions diverses :

Monsieur Justin DEBEVE, étudiant à l'UFR STAPS, élu « Bouge ton campus », salue l'ensemble des démarches effectuées au sein du conseil d'administration et de la CFVU, depuis un an. Il fait remarquer que différentes enquêtes et différents rapports ont été entrepris à l'université sur la pratique sportive, notamment en STAPS et au CNAPS mais également à France Université. Ces enquêtes ont attiré l'attention des étudiants « Bouge ton campus », notamment sur l'aspect sanitaire des bienfaits des activités physiques. Or, 58 % des étudiants ne pratiquent pas d'activités physiques pour des raisons liées à des contraintes universitaires ou d'indisponibilités. Les étudiants ont conscience que le manque d'activités physiques et sportives est néfaste pour leur santé sur du long terme. Les étudiants élus « Bouge ton campus » vont faire part aux différents groupes de travail, qu'ils pourront mener à une baisse de l'inactivité physique et de la sédentarité à l'université en améliorant les volets des

infrastructures de l'activité physique en accès libre et en proposant des horaires aménagés pour accéder à la pratique sportive. Il remercie l'assemblée pour son écoute et espère travailler avec elle sur ces questions relatives au bien-être des étudiants.

Madame Ahlem ARFAOUI propose de mener la réflexion avec les étudiants et les représentants des étudiants, les enseignants et enseignants-chercheurs. Elle propose également d'étudier la place des étudiants dans les composantes et les campus et d'être attentif à toutes les activités extra-académiques notamment sportives.

Madame Marie-Renée DE BACKER indique que dans la nouvelle offre de formation et dans la prochaine accréditation, à partir de septembre 2024, l'établissement souhaite intégrer une page sur toutes les activités purement extra-disciplinaires.

Monsieur Justin DEBEVE ajoute qu'il est nécessaire d'effectuer un travail sur l'inclusion au sein du SUAPS, afin de mieux le valoriser puisque de nombreux étudiants n'ont pas connaissance actuellement de ce dispositif et ne parviennent pas à accéder aux différentes infrastructures malgré la multitude d'offres qui leur sont proposées.

Monsieur le président précise que ce thème doit faire partie intégrante du prochain contrat. Il a signé une convention avec la ministre des sports pour promouvoir le sport dans les universités. La sédentarité a un impact sur l'anxiété des étudiants et il ne faut pas négliger leur fragilité psychologique et leur condition physique. L'université va débattre sur ce sujet avec l'arrivée du nouveau directeur du SUAPS prévue le 1^{er} septembre 2023. Monsieur le président a nommé madame Céline SCHNEIDER, chargée de mission au conseil des sports, qui doit s'atteler à ce travail sous différents angles tels que l'accès au sport des étudiants, l'angle du sport dans les cursus et l'accueil des sportifs de haut niveau.

Monsieur Justin DEBEVE signale que les étudiants élus « Bouge ton campus » ont tenté d'intégrer l'association étudiante via le conseil des sports mais ils n'ont pas obtenu de retour à leur requête. Il demande si des démarches doivent être entreprises afin de familiariser l'association étudiante avec le conseil des sports et permettre à des élus représentants d'y siéger et être acteurs de ce conseil.

Monsieur le président indique que des élections vont s'organiser à la rentrée septembre 2023 avec l'arrivée des nouveaux étudiants.

Madame Marie OLIVIER signale que 50 % des étudiants habitant à moins de dix kilomètres de leur campus s'y rendent en voiture. Elle propose une alternative pour leur permettre de pratiquer des activités physiques et de se déplacer à pied ou à vélo, ceci est bénéfique à leur bien-être et cela permet également de préserver la planète à cause du réchauffement climatique.

Madame Nathalie HUMBERT indique que le SUAPS n'est ouvert que le midi ou le soir, ce qui limite l'accès aux étudiants, sachant qu'il y a de plus en plus de cours le soir. Monsieur le président précise que le conseil des sports doit se pencher sur ce sujet. Il ajoute que le SUAPS propose des cours organisés avec les composantes, les autres créneaux horaires sont sans doute proposés dans le cadre des enseignements intégrés dans les cursus. Il pense que les horaires d'ouverture du SUAPS sont mis en place afin de faciliter l'accès à un public plus large.

Madame Marie-Renée DE BACKER ajoute qu'il y a également des contraintes d'accessibilité aux installations sportives.

Madame Ahlem ARFAOUI précise que l'UFR STAPS utilise fréquemment les infrastructures du SUAPS et qu'une réflexion doit être menée avec les composantes. Un sondage doit être effectué auprès des

étudiants, avec l'accord du nouveau directeur, afin de trouver les meilleurs créneaux correspondant à leurs besoins.

Monsieur le président propose de relancer le débat au premier conseil d'administration de la rentrée, le 19 septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h26.